

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 28 MAI 2015

Etaient présents : COHENDET Roger, PIGNON Jean-Marc, PITHOUD Christian, PERROTIN Joël, BERNARD Isabelle, CLEMENT Danielle, PION Laure, VARI Marie-Thérèse

Absents et excusés : Mr HERICHER Marcel procuration à Mr COHENDET, Mme PANINI Béatrice procuration à Mme BERNARD Isabelle

Secrétaire : Mme PION Laure

Le conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion de Conseil du 27/03/2015

DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

I NON A LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE LA CHAMBRE

Le Conseil Municipal demande au Directeur Départemental des Finances Publiques de Savoie de retirer le Centre des Finances Publiques La Chambre de la liste des fermetures programmées et de mettre, au contraire, à sa disposition les moyens matériels et humains nécessaires à son fonctionnement, dans l'intérêt des élu(e)s de proximité et des usagers.

II MODIFICATION DES STATUTS DU SPM

Le Conseil Municipal, décide à 7 voix pour et 3 abstentions de reporter le vote de la modification des statuts du SPM à une réunion ultérieure du fait du manque de clarté par rapport au changement de ces statuts.

Le Conseil se questionne sur le devenir des compétences de la 4 C suite à cette modification.

III CONVENTIONS AVEC LA COMMUNE DE LA CHAPELLE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- la convention pour la location du matériel de débroussaillage
- la convention relative à l'organisation du temps de travail de l'agent pluri-communal

Mme CLEMENT regrette qu'il ne soit pas mentionné par écrit sur la convention la responsabilité de chacune des communes en cas de panne du matériel.

IV CONVENTION SEML CENTRALE DES DEMOISELLES

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de droit de passage, de la répartition des charges ainsi que des compensations avec la SEML Centrale des Demoiselles.

QUESTIONS DIVERSES

- CONTAINERS SEMI-ENTERRES

Mr le Maire informe le Conseil que la commission des travaux qui s'est réunie le 20/05/2015 a retenu l'entreprise JAMEN pour les travaux concernant les containers semi-enterrés.

Les containers seront mis en place par le SIRTOM à partir du 15 juin 2015

- SCOLARITE

Pour rappel le Conseil avait décidé de verser aux parents une participation de 40 €/enfant pour le transport scolaire 2014/2015. A ce jour, nous n'avons reçu aucune demande écrite des parents.

Le Conseil décidera ultérieurement en fonction du coût du transport scolaire s'il renouvellera cette participation pour l'année scolaire 2015/2016.

Le Conseil décide de conserver le poste d'accompagnatrice scolaire malgré la baisse d'effectif des maternelles.

Mme CLEMENT rappelle que la cantine scolaire pour les enfants des communes de La Chambre et Notre Dame du Cruet se trouve à l'EHPAD qui facture à DECLICC 1.50 € de location

Vu par nous, Maire de la Commune de NOTRE DAME DU CRUET pour être affiché le 2 juin 2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884

A NOTRE DAME DU CRUET, le 2 juin 2015

LE MAIRE

